AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0682
FR0011471291-FS0346

4 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir 445 005 actions YMAGIS[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,60% du capital et 4,66% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 7 381 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 7 951 058 actions représentant 9 546 959 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.